

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers individuels

30 juin 2022 et 2021

(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Notre opinion

À notre avis, les états financiers individuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2022 et 2021 conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de CRCD, qui comprennent :

- les bilans individuels au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021;
- les états individuels du résultat global pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2022 et 2021;
- les états individuels des variations de l'actif net pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2022 et 2021;
- les tableaux individuels des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2022 et 2021;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes annexes dans les états financiers individuels. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers individuels et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502



Indépendance

Nous sommes indépendants de CRCD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers individuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers individuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers individuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers individuels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers individuels conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers individuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers individuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CRCD à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CRCD ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CRCD.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers individuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers individuels, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers individuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers individuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CRCD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CRCD à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers individuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener CRCD à cesser ses activités;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers individuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers individuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 11 août 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A117693

Bilans individuels

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires en circulation et l'actif net par action ordinaire)	Notes	Au 30 juin 2022 \$	Au 31 décembre 2021 \$
ACTIF			
Investissements à impact économique québécois	7	1 916 307	1 796 083
Autres investissements	8	677 488	735 584
Immobilisations incorporelles	10	5 458	6 033
Impôts sur le bénéfice	19	39 647	33 452
Comptes débiteurs	11	30 418	20 692
Encaisse	12	2 042	19 116
		2 671 360	2 610 960
PASSIF			
Passifs financiers	13	1 559	1 210
Impôts sur le bénéfice	19	685	3 801
Comptes créditeurs	14	15 751	11 246
Découvert bancaire	12	196 290	—
		214 285	16 257
ACTIF NET	16	2 457 075	2 594 703
NOMBRE D'ACTION ORDINAIRE EN CIRCULATION		142 614 349	144 959 191
ACTIF NET PAR ACTION ORDINAIRE		17,23	17,90

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

(signé) Bernard Bolduc, B.A.A. Finance, IA S.A., administrateur

(signé) Jean-Guy Senécal, FCPA, B.A.A., administrateur

États individuels du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le bénéfice net par action ordinaire)	Notes	2022 \$	2021 \$
PRODUITS			
Intérêts	7 et 8	19 424	11 927
Dividendes et distributions		12 348	19 267
Frais d'administration		65	38
		31 837	31 232
GAINS (PERTES) SUR INVESTISSEMENTS			
Réalisés		(40 188)	22 444
Non réalisés		(63 812)	145 239
		(104 000)	167 683
Frais financiers	15	(719)	(1)
TOTAL DES PRODUITS NETS ET DES GAINS (PERTES) SUR INVESTISSEMENTS		(72 882)	198 914
CHARGES OPÉRATIONNELLES			
Frais de gestion		14 006	13 305
Autres frais d'exploitation	18	5 620	3 202
Services aux actionnaires	18	6 403	5 497
		26 029	22 004
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS		(98 911)	176 910
Impôts sur le bénéfice (recouvrement)	19	(3 106)	1 090
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE LA PÉRIODE		(95 805)	175 820
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES		143 908 455	139 143 086
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PAR ACTION ORDINAIRE		(0,67)	1,26

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

États individuels des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)	Capital-actions (note 16)						Bénéfices non répartis	Actif net
	Actions « Émission » ⁽¹⁾		Actions « Échange » ⁽¹⁾		Total			
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	125 101 939	1 561 304	19 857 252	298 301	144 959 191	1 859 605	735 098	2 594 703
Perte nette de la période	—	—	—	—	—	—	(95 805)	(95 805)
Opérations sur le capital-actions								
Émission d'actions ordinaires	10 767	189	—	—	10 767	189	—	189
Rachat d'actions ordinaires ⁽²⁾	(2 321 047)	(25 868)	(34 562)	(521)	(2 355 609)	(26 389)	(15 623)	(42 012)
Échange d'actions ordinaires	(2 853 370)	(29 599)	2 853 370	49 905	—	20 306	(20 306)	—
SOLDE AU 30 JUIN 2022	119 938 289	1 506 026	22 676 060	347 685	142 614 349	1 853 711	603 364	2 457 075
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	126 847 667	1 523 336	13 262 562	198 918	140 110 229	1 722 254	550 544	2 272 798
Bénéfice net de la période	—	—	—	—	—	—	175 820	175 820
Opérations sur le capital-actions								
Émission d'actions ordinaires	27 266	411	—	—	27 266	411	—	411
Rachat d'actions ordinaires ⁽²⁾	(1 602 361)	(16 867)	(11 011)	(165)	(1 613 372)	(17 032)	(8 722)	(25 754)
Échange d'actions ordinaires	(6 626 563)	(68 511)	6 626 563	99 862	—	31 351	(31 351)	—
SOLDE AU 30 JUIN 2021	118 646 009	1 438 369	19 878 114	298 615	138 524 123	1 736 984	686 291	2 423 275

⁽¹⁾ Actions « Émission » désignent les actions ordinaires de catégorie A « Émission » et Actions « Échange » désignent les actions ordinaires de catégorie B « Échange »; collectivement appelées actions ordinaires.

⁽²⁾ Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Tableaux individuels des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)	2022 \$	2021 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice net (perte nette) de la période	(95 805)	175 820
Ajustements sans effet sur la trésorerie		
Pertes (gains) sur investissements	104 000	(167 683)
Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements	(427)	(485)
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 577	1 503
Impôts différés	177	1 023
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse	(8 054)	(1 455)
Variation des actifs et des passifs opérationnels		
Impôts sur le bénéfice	(9 488)	(2 596)
Comptes débiteurs	(2 634)	(7 055)
Comptes créditeurs	(2 943)	2 933
Acquisition d'investissements à impact économique québécois	(219 683)	(147 006)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois	49 423	147 374
Acquisition d'autres investissements	(452 135)	(465 044)
Produit de la cession d'autres investissements	458 713	575 191
	(177 279)	112 520
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 002)	(1 086)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires	189	411
Rachat d'actions ordinaires	(42 012)	(25 754)
	(41 823)	(25 343)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(220 104)	86 091
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	26 295	21 602
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	(193 809)	107 693
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	7 680	9 818
Dividendes et distributions reçus	8 133	10 431
Impôts sur les bénéfices payés	(6 205)	(2 664)

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Notes afférentes aux états financiers individuels

Note 1 – Loi constitutive, administration et investissements

Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est constitué par une loi sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la « Loi ») et est réputé avoir été constitué par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. CRCD a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. CRCD a comme place d'affaires le 2, complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

Administration

Les activités de CRCD sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres. Des changements à la gouvernance de CRCD ont été apportés comme le prévoyait la « Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016, du 28 mars 2017, du 27 mars 2018 et du 21 mars 2019 » (LQ 2020 c.5) sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 17 mars 2020. Ainsi, depuis l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2021, le conseil d'administration se compose comme suit :

- six membres nommés par la présidence de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- trois membres élus par l'assemblée générale des actionnaires;
- trois membres nommés par les neuf membres nommés précédemment, dont une personne que ces membres jugent représentative des coopératives admissibles et une autre des autres entités admissibles décrites dans la Loi; et
- un administrateur Relations avec le Mouvement Desjardins nommé par les douze administrateurs.

Investissements

CRCD peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$, ou l'avoir net, inférieur ou égal à 50 M\$. L'investissement est généralement prévu pour une durée de trois à vingt ans.

CRCD peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou une coopérative admissible. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à CRCD d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, CRCD ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

Les investissements admissibles de CRCD, selon la définition donnée par la Loi, doivent représenter, en moyenne, au moins 65 % de l'actif net moyen de CRCD de l'année précédente.

De plus, une partie représentant au moins 35 % de ce pourcentage doit être investie dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles, selon la définition de la Loi.

Si au terme d'un exercice, une de ces cibles n'est pas atteinte, l'émission de capital autorisée pourrait être réduite pour la période de capitalisation suivant la fin de cet exercice.

Note 2 – Mode de présentation

Déclaration de conformité

CRCD a établi les présents états financiers individuels (les « états financiers ») conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 11 août 2022.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne l'encaisse, le découvert bancaire, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les immobilisations incorporelles ainsi que les impôts, qui sont évalués au coût amorti et au coût.

Entité d'investissement

CRCD compte plusieurs actionnaires qui ne lui sont pas liés et détient plusieurs investissements directement et indirectement dans des fonds sous-jacents. Les participations dans CRCD sont sous forme d'actions rachetables, sujettes à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon la Norme comptable internationale IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

CRCD a conclu qu'il constitue une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car il obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, CRCD ne prépare pas d'états financiers consolidés et les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers individuels sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de CRCD. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes sont en milliers de dollars, sauf indication contraire. Le symbole M\$ est utilisé pour désigner les millions de dollars.

Note 3 – Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

CRCD comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit CRCD sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont CRCD gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie, c'est-à-dire qu'ils reflètent si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les modèles économiques établis par CRCD se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers; et
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers de CRCD se résument comme suit :

- Les investissements à impact économique québécois, les autres investissements et les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de gérer et d'évaluer la performance des investissements sur une base de la juste valeur.
- L'encaisse, les comptes débiteurs et les comptes à recevoir sur les cessions d'autres investissements sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.
- Les comptes créditeurs, le découvert bancaire et les comptes à payer sur les acquisitions d'autres investissements sont classés et évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur tandis que les passifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.
- Les garanties et cautionnements sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi toute plus-value (moins-value) qui en résulte est comptabilisée aux états individuels du résultat global sous la rubrique « Gains (pertes) sur investissements ».

Note 3 – Principales méthodes comptables (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés considérés comme actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances. Dans certains cas, si le marché n'est pas considéré comme actif, le dernier prix coté situé entre le cours vendeur et le cours acheteur peut être ajusté pour refléter adéquatement la juste valeur.

Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés

Lorsque des actifs et des passifs ne sont pas négociés sur des marchés, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur les marchés à chaque date de présentation de l'information financière. Les principaux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés sont inclus dans les investissements à impact économique québécois. Les techniques utilisées se basent sur des principes d'évaluation comportant des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés par le conseil d'administration de CRCD. La méthode d'évaluation employée pour un instrument financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Comme le contexte propre à chaque entité sous-jacente à ces instruments financiers est en constante évolution, des changements de techniques d'évaluation se produisent à chaque période de présentation de l'information financière.

Prêts et avances, actions non participantes

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par CRCD en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'il exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

Actions participantes

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité ou du fonds à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité ou du fonds et la date d'évaluation.

Note 3 – Principales méthodes comptables (suite)

Fonds d'actions mondiales, fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers, fonds d'infrastructures et fonds de stratégies d'actions neutres au marché

Les participations en fonds d'actions mondiales, fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers, fonds d'infrastructures et fonds de stratégies d'actions neutres au marché sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur représente l'actif net par part, tel qu'elle est établie par les fonds en date du bilan.

Garanties et cautionnements

Les garanties et cautionnements sont des garanties de pertes accordées aux créanciers de l'entreprise en portefeuille. Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par CRCD relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une moins-value équivalente à l'estimation du montant à assumer sera comptabilisée à titre de passif.

Billet

Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois et est comptabilisé à la juste valeur, qui correspond à la somme que CRCD aurait à recevoir en vertu de l'entente contractuelle sous-jacente à ce billet à la date de présentation de l'information financière.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont liés à certains investissements à impact économique québécois et sont comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond à la somme que CRCD aurait à verser en vertu des ententes contractuelles sous-jacentes à ces passifs financiers à la date de présentation de l'information financière.

Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels et prend notamment en considération le risque de crédit du débiteur. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

c) Immobilisations incorporelles

Le développement informatique est essentiellement composé des coûts relatifs au développement d'applications pouvant être utilisées à l'interne ou pour fournir des services aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminuées, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Ces coûts sont capitalisés lorsque la phase de développement de l'application commence. Les dépenses engagées avant cette phase sont comptabilisées en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité déterminée selon la méthode et la durée suivante :

Incorporelles	Méthode	Durée
Développement informatique	linéaire	3 ans

L'amortissement des immobilisations incorporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. La méthode d'amortissement et leurs durées d'utilité sont révisées au moins une fois par année. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Note 3 – Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation des immobilisations

La valeur comptable des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, un test de dépréciation annuel est effectué en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

e) Capital-actions

Les actions ordinaires de CRCD sont rachetables au gré de l'actionnaire, soumises à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers. Elles sont toutefois présentées dans l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles accordent à l'actionnaire le droit à une quote-part de l'actif net de CRCD en cas de liquidation de celui-ci;
- Elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments de CRCD;
- Elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- À l'exception de l'obligation contractuelle pour CRCD de racheter ou de rembourser l'instrument en trésorerie ou à partir d'un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à CRCD; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en actions de CRCD; et
- Le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions, sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net comptabilisé et non comptabilisé de CRCD sur la durée de vie des actions (à l'exclusion de l'effet des actions).

f) Constatation des produits

Intérêts

Pour les investissements à impact économique québécois, les intérêts sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Pour les autres investissements, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré aux états individuels du résultat global, sous la rubrique « Intérêts ».

Dividendes et distributions

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions ou encaissés.

Les distributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les fonds du portefeuille des autres investissements.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Note 3 – Principales méthodes comptables (suite)

Gains et pertes

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Les variations de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements sont considérées comme un ajustement du produit de cession et sont donc comptabilisées comme gains et pertes réalisés. Les gains et les pertes réalisés sur un passif financier sont comptabilisés lorsque celui-ci est payé et correspondent à l'écart entre le montant payé par CRCD en règlement du passif financier et la valeur initiale. Ces gains et ces pertes ne prennent pas en compte les gains et les pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et les pertes non réalisés de l'exercice en cours.

g) Devise fonctionnelle et conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de CRCD, au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les plus-values ou les moins-values, réalisées ou non, sur les investissements résultant de ces conversions sont comptabilisées aux états individuels du résultat global sous la rubrique « Gains (pertes) sur investissements ». Pour les autres actifs et passifs monétaires libellés en devises, les variations liées à la conversion des devises sont présentées dans les « Autres frais d'exploitation » aux états individuels du résultat global. CRCD a recours à des contrats de change qui visent la couverture systématique du risque de devises relatif aux actifs évalués en devises, à moins que celui-ci ne fasse partie du rendement attendu à long terme de certaines catégories d'actifs. CRCD a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

h) Impôts

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés aux états individuels du résultat global, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement aux états individuels des variations de l'actif net. Dans ce cas, les impôts sur le bénéfice sont aussi comptabilisés hors résultat directement dans l'actif net.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

CRCD est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Aux fins de l'impôt fédéral, CRCD peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. CRCD se considère, en substance, comme exempté des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun impôt différé relié aux gains (pertes) latents sur les investissements et aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Aux fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

i) Bénéfice net par action ordinaire

Le bénéfice net par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Note 4 – Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que CRCD exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. CRCD estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers individuels présentent, par conséquent, une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui a nécessité que CRCD porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés.

Un jugement important est posé sur les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de CRCD afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible dans les circonstances. CRCD considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Les perturbations actuelles liées aux chaînes d'approvisionnement, les conflits géopolitiques, les pressions inflationnistes et le risque de récession causé par les politiques monétaires moins accommodantes augmentent aussi le niveau de l'incertitude quant aux hypothèses retenues.

Conformément aux exigences contenues dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers (AMF), CRCD a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Les évaluations sont préparées par une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'appuient sur un processus structuré comportant plusieurs étapes de validation et de révision. Un comité d'évaluation de portefeuilles (CEP), formé majoritairement de membres qui sont des évaluateurs qualifiés indépendants, passe en revue semestriellement toute l'information pertinente concernant les évaluations du portefeuille d'investissements à impact économique québécois, afin de fournir une assurance raisonnable que le processus d'évaluation respecte les exigences réglementaires. De plus, un comité d'audit et de gestion des risques surveille le risque de non-conformité aux règles d'évaluation de portefeuille. En cas de non-conformité, le CEP en serait informé.

Note 5 – Modifications comptables futures

Il n'y a aucune norme comptable publiée par l'IASB qui n'est pas encore en vigueur au 30 juin 2022 et qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers de CRCD.

Note 6 – Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de CRCD sont discutés en détail dans les sections « Risque de marché », « Risque de crédit et de contrepartie », « Risque de concentration » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de CRCD, qui font partie intégrante des états financiers individuels audités.

Note 7 – Investissements à impact économique québécois

Le Relevé audité du coût des investissements à impact économique québécois peut être obtenu sur demande en écrivant au lieu d'affaires de CRCQ ou en consultant son site Internet, à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2022		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	515 051	131 749	646 800
Actions privilégiées	307 289	106 860	414 149
Parts de fonds	296 619	108 378	404 997
Prêts et avances	457 793	(19 325)	438 468
Billet ⁽¹⁾	444	1 919	2 363
Garantis			
Prêts et avances	11 382	(1 852)	9 530
Total	1 588 578	327 729	1 916 307

	Au 31 décembre 2021		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	473 766	149 227	622 993
Actions privilégiées	304 397	97 212	401 609
Parts de fonds	290 240	116 379	406 619
Prêts et avances	357 454	(6 454)	351 000
Billet ⁽¹⁾	125	1 764	1 889
Garantis			
Prêts et avances	14 641	(2 668)	11 973
Total	1 440 623	355 460	1 796 083

⁽¹⁾ Le 28 septembre 2017, CRCQ s'est engagé à investir sous la forme d'un billet, un montant maximum de 5,0 M\$ dans le fonds Desjardins - Innovatech S.E.C. (DI) qui utilisera cette somme pour effectuer des investissements à impact économique québécois. Ce billet contient une clause selon laquelle le montant à recevoir par CRCQ sera équivalent à la juste valeur de l'investissement effectué par DI. Le produit reçu par DI lors d'une disposition partielle ou complète de l'investissement sera entièrement remis à CRCQ et viendra réduire du même montant le billet à recevoir.

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur en dollars canadiens de 135,5 M\$ (162,2 M\$ au 31 décembre 2021) et des investissements évalués en euros pour une juste valeur en dollars canadiens de 27,3 M\$ (25,2 M\$ au 31 décembre 2021).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 7,3 % (7,6 % au 31 décembre 2021). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel sont de 15,9 M\$ (7,4 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2021). La variation de la juste valeur des prêts et avances est principalement imputable à l'évolution des taux exigés sur ces types de produits et, dans une moindre mesure, à la variation du risque de crédit.

Les prêts et avances ont une durée moyenne résiduelle de 4,9 années (5,7 années au 31 décembre 2021), et la juste valeur de ces prêts et avances échéant dans moins d'un an est de 87,2 M\$ (15,4 M\$ au 31 décembre 2021).

Note 7 – Investissements à impact économique québécois (suite)

Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

La répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	Au 30 juin 2022				
	Manufacturier \$	Services \$	Innovations technologiques \$	Fonds \$	Total \$
Investissements, au coût	669 208	501 288	121 020	297 062	1 588 578
Gain (perte) non réalisé	161 328	53 429	2 675	110 297	327 729
Juste valeur	830 536	554 717	123 695	407 359	1 916 307
Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾	42 928	10 795	1 500	115 586	170 809
Garanties et cautionnements ^{(1) (2)}	3 724	6 233	—	—	9 957
Total	877 188	571 745	125 195	522 945	2 097 073

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2021				
	Manufacturier \$	Services \$	Innovations technologiques \$	Fonds \$	Total \$
Investissements, au coût	645 550	394 334	110 374	290 365	1 440 623
Gain (perte) non réalisé	169 923	59 290	8 104	118 143	355 460
Juste valeur	815 473	453 624	118 478	408 508	1 796 083
Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾	52 100	20 552	2 416	114 105	189 173
Garanties et cautionnements ^{(1) (2)}	3 724	6 233	—	—	9 957
Total	871 297	480 409	120 894	522 613	1 995 213

⁽¹⁾ Les fonds engagés, mais non déboursés, ainsi que les garanties et cautionnements n'apparaissent pas au bilan.

⁽²⁾ En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, lorsque CRCD fait un investissement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même les Autres investissements.

Garanties et cautionnements

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, CRCD a consenti des garanties d'un montant total de 10,0 M\$, dans le cadre de cautions adossées à des prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles CRCD a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une entreprise ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée de ces cautions est de deux à cinq ans.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, aucun montant n'a été comptabilisé dans les passifs à titre de provision pour perte découlant de ces cautionnements consentis.

Note 7 – Investissements à impact économique québécois (suite)

Fonds engagés, mais non déboursés

Les fonds engagés, mais non déboursés, représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCD, mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2022 (6 mois) \$	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 et après \$	Total \$
70 679	57 135	23 001	5 750	14 244	170 809

Investissements dans les filiales et les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, CRCD a déterminé qu'il détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivant :

	Au 30 juin 2022		Au 31 décembre 2021	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
Filiales				
Entreprises partenaires	8	371 586	7	304 638
Entités associées				
Entreprises partenaires	49	567 257	43	467 080
Fonds	10	369 771	10	381 941

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays de constitution est le Canada.

Les participations dans le capital-actions des entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus par CRCD dans chacune de ces entreprises partenaires est de 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 2 % et 45 % au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 pour les entités associées. Au 30 juin 2022, les droits de vote sont équivalents à la proportion des intérêts détenus à l'exception de deux filiales et cinq entités associées (deux filiales et trois entités associées au 31 décembre 2021).

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 les participations dans les fonds sont constituées de parts, et le pourcentage de détention varie entre 13 % et 95 %.

Note 8 – Autres investissements

Le Relevé des autres investissements non audité peut être obtenu sur demande en écrivant à la place d'affaires de CRCD ou en consultant son site Internet à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2022		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	108 438	(8 114)	100 324
Provinciales, municipales ou garanties	190 244	(18 713)	171 531
Institutions financières	100	—	100
	298 782	(26 827)	271 955
Instruments de marché monétaire ⁽¹⁾	938	—	938
Contrats de change ⁽²⁾	—	380	380
Fonds d'actions canadiennes	51 189	3 554	54 743
Fonds d'actions mondiales	58 672	(2 274)	56 398
Fonds immobiliers	110 766	16 632	127 398
Fonds infrastructures	16 858	—	16 858
Fonds de stratégies d'actions neutres au marché	136 396	12 422	148 818
Total	673 601	3 887	677 488

	Au 31 décembre 2021		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	188 915	(104)	188 811
Provinciales, municipales ou garanties	128 527	266	128 793
	317 442	162	317 604
Instruments de marché monétaire ⁽¹⁾	8 322	—	8 322
Contrats de change ⁽²⁾	—	2 340	2 340
Fonds d'actions canadiennes	83 960	17 354	101 314
Fonds d'actions mondiales	58 535	3 403	61 938
Fonds immobiliers	71 343	7 849	79 192
Fonds de stratégies d'actions neutres au marché	156 014	8 860	164 874
Total	695 616	39 968	735 584

Note 8 – Autres investissements (suite)

Répartition des obligations par échéance

	Au 30 juin 2022			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	100	—	298 682	298 782
Valeur nominale	100	—	320 911	321 011
Juste valeur	100	—	271 855	271 955
Taux moyen nominal ⁽³⁾	2,81 %	—	2,22 %	2,22 %
Taux moyen effectif	3,01 %	—	2,93 %	2,93 %

	Au 31 décembre 2021			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	4 130	3 329	309 983	317 442
Valeur nominale	4 131	3 330	318 225	325 686
Juste valeur	4 130	3 499	309 975	317 604
Taux moyen nominal ⁽³⁾	0,35 %	2,98 %	1,46 %	1,46 %
Taux moyen effectif	0,35 %	2,99 %	1,69 %	1,68 %

⁽¹⁾ Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, les instruments de marché monétaire sont composés principalement de bons du Trésor, de papiers commerciaux et d'acceptations bancaires.

⁽²⁾ Les contrats de change pour vendre un notionnel de 124,6 M\$ US (114,0 M\$ US au 31 décembre 2021) et un notionnel de 18,7 M€ (15,8 M€ au 31 décembre 2021) ont une échéance de six mois.

⁽³⁾ La quasi-totalité des obligations portent intérêt à taux fixe.

Les autres investissements incluent des investissements qui sont exposés aux monnaies étrangères pour une juste valeur de 105,9 M\$ (61,5 M\$ au 31 décembre 2021).

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022, les produits d'intérêts sur les obligations comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif sont de 3,4 M\$ (4,0 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2021).

Fonds engagés, mais non déboursés

Les fonds engagés, mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus dans le fonds d'infrastructures et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCO, mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. L'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2022 (6 mois) \$	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 et après \$	Total \$
39 289	4 365	—	—	—	43 654

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

CRCD a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix); et
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans selon ces trois niveaux :

	Au 30 juin 2022			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	23 416	—	1 892 891	1 916 307
Autres investissements	531 289	1 943	144 256	677 488
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	—	—	10 686	10 686
Total des actifs financiers	554 705	1 943	2 047 833	2 604 481
Passifs financiers	—	—	1 559	1 559
	Au 31 décembre 2021			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers				
Investissements à impact économique québécois	28 098	—	1 767 985	1 796 083
Autres investissements	645 652	10 740	79 192	735 584
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	—	—	9 668	9 668
Total des actifs financiers	673 750	10 740	1 856 845	2 541 335
Passifs financiers	—	—	1 210	1 210

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022 (aucun transfert au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021).

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Pour la période de six mois
terminée le 30 juin 2022

	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Passifs financiers \$
Juste valeur au 31 décembre 2021	1 767 985	79 192	9 668	(1 210)
Gains (pertes) réalisés	(28 735)	—	2 275	349
Gains (pertes) non réalisés	(22 187)	8 783	—	—
Acquisitions/émissions	248 809	56 281	—	—
Cessions/remboursements	(72 981)	—	(1 257)	(698)
Juste valeur au 30 juin 2022	1 892 891	144 256	10 686	(1 559)
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 30 juin 2022	59 719	8 783	—	—

Pour la période de six mois
terminée le 30 juin 2021

	Investissements à impact économique québécois \$	Autres investissements \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Passifs financiers \$
Juste valeur au 31 décembre 2020	1 278 935	111 735	19 423	(4 645)
Gains (pertes) réalisés	14 862	—	3 875	436
Gains (pertes) non réalisés	134 296	5 587	—	—
Acquisitions/émissions	147 840	3 070	525	—
Cessions/remboursements	(160 855)	—	(472)	—
Juste valeur au 30 juin 2021	1 415 078	120 392	23 351	(4 209)
Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 30 juin 2021	147 561	5 587	—	—

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Au 30 juin 2022			
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	249 633	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 7,5 % à 15,5 % (10,1 %)
	12 552	Autres ⁽³⁾	—	—
Actions non participantes	116 376	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 6,4 % à 8,8 % (7,5 %)
Actions participantes majoritaires	288 359	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 9,2 % à 13,1 % (11,1 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 9,1 % à 17,0 % (13,2 %)
	69 525	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	—
	67 336	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
Actions participantes minoritaires	217 347	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 9,6 % à 18,0 % (11,5 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 6,7 % à 49,7 % (16,4 %)
	285 283	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	—
	139 606	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
	39 514	Autres ⁽³⁾	—	—
Billet	2 363	Actif net redressé	Actif net du fonds	(4)
Parts de fonds	404 997	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
	1 892 891			
Autres investissements – Fonds immobiliers	144 256	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	10 686	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0,3 % à 8,0 % (6,5 %)
Passifs financiers	(1 559)	Diverses	—	—

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

	Au 31 décembre 2021			
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements à impact économique québécois				
Prêts et avances	239 047	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 5,0 % à 16,1 % (8,4 %)
	5 137	Autres ⁽³⁾	—	—
Actions non participantes	129 853	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 6,4 % à 12,6 % (7,8 %)
Actions participantes majoritaires	314 237	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 8,3 % à 11,7 % (10,2 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 9,9 % à 19,9 % (13,8 %)
	2 488	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	—
	70 585	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
Actions participantes minoritaires	204 422	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	De 8,9 % à 19,0 % (10,4 %)
			% du flux caractéristique ⁽¹⁾	De 6,7 % à 31,3 % (16,4 %)
	283 291	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	—
	82 112	Actif net redressé	Actif net de l'entité	(2)
	28 305	Autres ⁽³⁾	—	—
Billet	1 889	Actif net redressé	Actif net du fonds	(4)
Parts de fonds	406 619	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
	1 767 985			
Autres investissements – Fonds immobiliers	79 192	Actif net redressé	Actif net du fonds	(2)
Montant à recevoir sur les cessions d'investissement à impact économique québécois	9 668	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	De 0,3 % à 9,0 % (6,3 %)
Passifs financiers	(1 210)	Diverses	—	—

⁽¹⁾ En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en pourcentage des ventes.

⁽²⁾ En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

⁽³⁾ Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de la valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

⁽⁴⁾ Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois effectué dans un fonds.

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes.

Sensibilité de la juste valeur aux données non observables

Bien que CRCD considère que les estimations de la juste valeur retenues aux fins des états financiers individuels sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

Prêts et avances, actions non participantes – Actualisation des flux monétaires

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé prise de façon isolée entraîne une diminution (augmentation) de la juste valeur. CRCD juge que l'effet de la substitution d'une ou de plusieurs hypothèses raisonnablement possibles pourrait entraîner une variation du taux de rendement exigé de l'ordre de 0,5 %. Une telle variation du taux de rendement exigé n'aurait toutefois aucune incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances et des actions non participantes.

Actions participantes – Capitalisation des flux monétaires

Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, CRCD détermine un intervalle des justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués, et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulatif entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de CRCD est de l'ordre de :

	Au 30 juin 2022 \$	Au 31 décembre 2021 \$
Actions participantes majoritaires	+/- 0,3 %	+/- 0,5 %
Actions participantes minoritaires	+/- 0,5 %	+/- 0,6 %

CRCD est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de CRCD.

Actions participantes – Transactions récentes et offres d'achat

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. CRCD doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Il peut aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Parts de fonds – Actif net redressé

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou des cessions de parts que CRCD a effectuées entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, CRCD doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Autres techniques d'évaluation

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Note 10 – Immobilisations incorporelles

	Développement informatique \$
Coût	
Au 31 décembre 2020	9 050
Acquisition	1 830
Au 31 décembre 2021	10 880
Acquisition	1 002
Au 30 juin 2022	11 882
Amortissement cumulé	
Au 31 décembre 2020	(1 828)
Amortissement	(3 019)
Au 31 décembre 2021	(4 847)
Amortissement	(1 577)
Au 30 juin 2022	(6 424)
Valeur nette comptable	
Au 30 juin 2022	5 458
Au 31 décembre 2021	6 033

Note 11 – Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2022 \$	Au 31 décembre 2021 \$
Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements	13 373	10 757
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	10 686	9 668
Montants à recevoir sur les cessions d'autres investissements	6 075	—
Autres	284	267
Total	30 418	20 692

La variation de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois n'est pas imputable aux changements du risque de crédit. Ces montants à recevoir incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 8,0 M\$ (6,7 M\$ au 31 décembre 2021).

Selon les informations disponibles à la date de clôture et les hypothèses posées sur le moment du recouvrement, CRCD s'attend à recouvrer des comptes débiteurs d'une valeur de 22,1 M\$ (13,6 M\$ au 31 décembre 2021) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2022 \$	Au 31 décembre 2021 \$
Encaisse	2 042	19 116
Découvert bancaire	(196 290)	—
Instruments de marché monétaire	439	7 179
Total	(193 809)	26 295

Au 30 juin 2022, le montant d'encaisse inclut un montant de 1,1 M\$ en fidéicommiss (12,2 M\$ au 31 décembre 2021).

Note 13 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont des montants que CRCD aurait à verser en vertu d'ententes contractuelles et dont la juste valeur est déterminée en fonction de l'évolution de la juste valeur de certains investissements à impact économique québécois sous-jacents.

Au 30 juin 2022, CRCD détenait des passifs financiers d'une juste valeur de 1,6 M\$ qui sont liés à des investissements à impact économique québécois évalués en dollars américains (1,2 M\$ au 31 décembre 2021).

Le paiement des passifs financiers est directement lié à l'encaissement de sommes relatives à la cession de certains investissements à impact économique québécois. Étant donné que le moment de l'encaissement de ces sommes dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions, CRCD n'est pas en mesure de déterminer la période à laquelle il paiera ses passifs financiers. En revanche, puisque le paiement de ceux-ci se fait généralement à la suite de l'encaissement des sommes, le risque de liquidité est faible.

Note 14 – Comptes créditeurs

	Au 30 juin 2022 \$	Au 31 décembre 2021 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 639	8 142
Montant à payer sur les acquisitions d'autres investissements	7 448	—
Autres comptes créditeurs	2 664	3 104
Total	15 751	11 246

CRCD s'attend à payer les comptes créditeurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 15 – Marge de crédit

CRCD dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 M\$ au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ). Cette marge de crédit porte intérêt au taux offert Desjardins majoré de 0,5 % au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 et est renouvelable annuellement. La marge de crédit a été utilisée jusqu'à un montant de 216,8 M\$ au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2022 (jusqu'à un montant de 48,5 M\$ au cours de l'exercice 2021). Au 30 juin 2022, un montant de 196,3 M\$ était prélevé sur cette marge de crédit (nul au 31 décembre 2021). Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, un montant de 6,2 M\$ était réservé sous forme de lettre de crédit en lien avec les garanties et cautionnements.

Note 16 – Capital-actions

Autorisé

CRCD est autorisé à émettre des actions ordinaires et des fractions d'actions ordinaires de catégorie A « Émission » et de catégorie B « Échange », sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire des administrateurs au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi.

Pour chacune des périodes de capitalisation s'échelonnant du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021, CRCD était autorisé à recueillir un montant annuel maximal de 140 M\$ en actions de catégorie A « Émission » et à procéder à l'échange des actions de catégorie A « Émission » détenues depuis au moins sept ans en actions de catégorie B « Échange » pour une valeur maximale de 100 M\$.

Le 26 mars 2021, le gouvernement du Québec a autorisé CRCD à émettre des actions de catégorie A « Émission » pour un montant annuel maximal de 140 M\$ pour les périodes de capitalisation se terminant le 28 février 2022 et le 28 février 2023 et a également prolongé, pour les mêmes périodes, le programme d'échange d'actions de catégorie B « Échange » pour un montant autorisé maximal annuel de 50 M\$.

Chaque période de capitalisation a une durée de 12 mois et débute le 1^{er} mars de chaque année.

Émission

L'actif net de CRCD au 30 juin 2022 s'élève à 2 457,1 M\$ et se répartit par émission comme suit :

Émission	Solde en M\$*			Rachat possible à compter de
	Actions "Émissions"	Actions "Échange"	Total	
2001 à juin 2015	1 084,3	—	1 084,3	Aujourd'hui
Juillet à novembre 2015	26,5	—	26,5	Juillet à novembre 2022
2016	177,7	—	177,7	2023
2017	167,2	—	167,2	2024
2018	163,4	116,2	279,6	2025
2019	149,9	111,4	261,3	2026
2020	159,7	114,0	273,7	2027
2021	137,7	49,1	186,8	2028
Actif net	2 066,4	390,7	2 457,1	

* Calculé à la valeur de l'actif net par action au 30 juin 2022

Note 17 – Information concernant le capital

L'objectif de CRCD dans la gestion du capital est d'assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de CRCD est composé de l'actif net.

CRCD n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 16.

CRCD a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires, afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

Note 18 – Charges

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2022 \$	2021 \$
Autres frais d'exploitation		
Frais informatiques	4 650	2 586
Honoraires pour services professionnels	403	60
Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	349	300
Honoraires d'audit	96	91
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	62	70
Autres charges	60	95
Total	5 620	3 202
Services aux actionnaires		
Frais de fiduciaire (registrariat)	1 133	1 337
Communication de l'information aux actionnaires	431	56
Frais de distribution	2 650	2 392
Frais informatiques	2 104	1 707
Autres charges	85	5
Total	6 403	5 497

Note 19 – Impôts sur le bénéfice

Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice se détaillent comme suit :

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2022 \$	2021 \$
Exigibles	(3 283)	67
Différés	177	1 023
Total	(3 106)	1 090

Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2022 \$	2021 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,5 % (39,5% en 2021)	(39 070)	69 879
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments		
Pertes (gains) réalisés et non réalisés sur investissements	41 976	(62 108)
Dividendes non imposables	(2 928)	(6 760)
Autres	(3 084)	79
Total	(3 106)	1 090

Note 19 – Impôts sur le bénéfice (suite)

Solde d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés aux bilans se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2022 \$	Au 31 décembre 2021 \$
Actifs		
Impôts en main remboursables	34 591	33 452
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	5 056	—
Total	39 647	33 452
Passif		
Impôts sur le bénéfice à payer	—	(3 293)
Impôts différés - frais d'émission et de distribution	3 742	3 602
Impôts différés - montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	(3 001)	(2 313)
Impôts différés - autres	(1 426)	(1 797)
Total	(685)	(3 801)

CRCD s'attend à recouvrer 6,7 M\$ (1,8 M\$ au 31 décembre 2021) d'impôts sur le bénéfice au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 20 – Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à CRCD comprennent Gestion Desjardins Capital inc. (DC), son gestionnaire qui est une filiale de la FCDQ et qui fait partie du Mouvement des caisses Desjardins. CRCD est donc indirectement lié au Mouvement des caisses Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de CRCD.

- CRCD a retenu les services de DC et l'a mandaté pour qu'il assure la gestion et l'exploitation complète de CRCD, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. Cette convention de gestion qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans, a été modifiée et prévoit dorénavant des renouvellements automatiques pour des termes d'un an, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties. En vertu de cette convention, les frais de gestion sont équivalents à un taux maximum de 1,75 % de la valeur moyenne annuelle des actifs de CRCD, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux frais de gestion de CRCD est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de CRCD dans d'autres fonds d'investissement, que ceux-ci soient dans le portefeuille des investissements à impact économique québécois ou des autres investissements. DC et CRCD ont convenu que, pour un exercice donné, un ajustement pourrait également être apporté afin de permettre à CRCD de bénéficier d'économies d'échelle réalisées par DC liées à la croissance des actifs de CRCD. Les honoraires de négociation provenant des entreprises en portefeuille sont gagnés par DC, et les frais de gestion que CRCD doit payer sont diminués d'un montant équivalent.
- CRCD a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transferts des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires. Cette convention qui était en vigueur du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 a été modifiée et prévoit dorénavant des renouvellements automatiques pour des termes d'un an, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties.
- CRCD a confié la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration qui était en vigueur du 1^{er} mai 2009 au 31 décembre 2020 a été modifiée et prévoit dorénavant des renouvellements automatiques pour des termes d'un an, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties.
- CRCD a confié à la FCDQ l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins et via AccèsD. Cette convention qui était en vigueur du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 a été modifiée et prévoit dorénavant des renouvellements automatiques pour des termes d'un an, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties. Également, CRCD s'est engagé à verser, si requis, des honoraires de projets afin de réaliser les travaux pour faire évoluer les outils et les applications supportant le processus de distribution des actions de CRCD.
- CRCD a confié au réseau des caisses Desjardins des activités relatives à la distribution de ses actions.
- CRCD a confié à la FCDQ, ses opérations bancaires liées à ses activités quotidiennes et le rôle de contrepartiste pour les contrats de change.
- CRCD a confié à Valeurs mobilières Desjardins le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics.
- CRCD a confié à Groupe Technologies Desjardins sa stratégie de développement des technologies de l'information (plan directeur TI), notamment avec l'évolution de son logiciel de gestion des investissements.

Note 20 – Informations relatives aux parties liées (suite)

Transactions entre les parties liées de CRCD

Dans le cours normal de ses activités, CRCD a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie. Les opérations et les soldes se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2022			Au 31 décembre 2021		
	DC \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	DC \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
Bilans						
Actif						
Autres investissements	—	373	373	—	2 340	2 340
Immobilisations incorporelles	—	5 458	5 458	—	6 033	6 033
Comptes débiteurs	—	6 075	6 075	—	—	—
Encaisse	—	1 511	1 511	—	7 004	7 004
Passif						
Comptes créditeurs	1 905	10 149	12 054	2 627	4 904	7 531
Découvert bancaire	—	196 289	196 289	—	—	—

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

	2022			2021		
	DC \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$	DC \$	Autres parties liées ⁽¹⁾ \$	Total \$
États du résultat global						
Produits						
Gains (pertes) sur investissements	—	(1 354)	(1 354)	—	3 182	3 182
Charges						
Frais de gestion	14 006	—	14 006	13 305	—	13 305
Autres frais d'exploitation	—	4 314	4 314	—	2 133	2 133
Services aux actionnaires	—	5 890	5 890	—	5 436	5 436

⁽¹⁾ Les autres parties liées comprennent la FCDQ ainsi que ses filiales, soit Valeurs mobilières Desjardins, Groupe Technologies Desjardins, Fiducie Desjardins, Desjardins Société de placement et Desjardins Gestion internationale d'actifs. Elles comprennent aussi le réseau des caisses Desjardins.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de CRCD sont les membres du conseil d'administration. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022, la rémunération des principaux dirigeants se compose uniquement d'avantages à court terme pour un montant de 268 900 \$ (241 000 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2021).

Note 21 – Chiffres correspondants

Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation pour la période en cours.